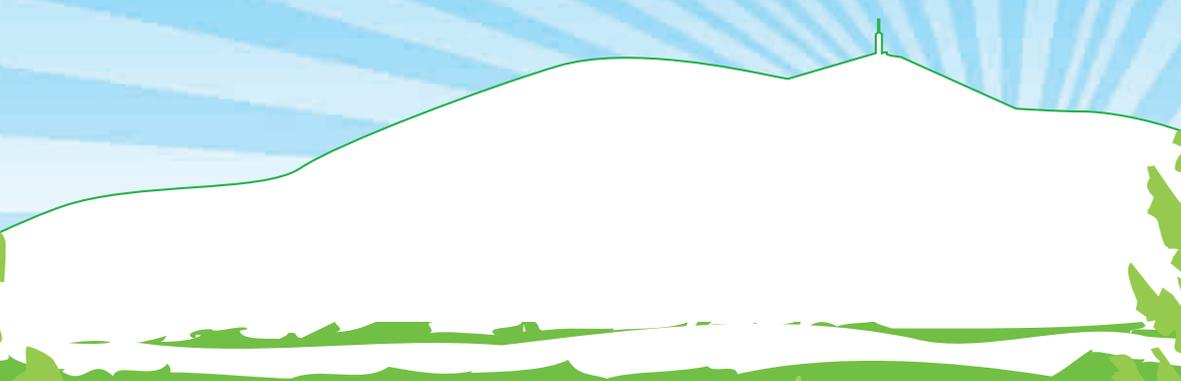


LOU PASSADOU



 Your local link  Bindeglied  "Le Trait d'Union"



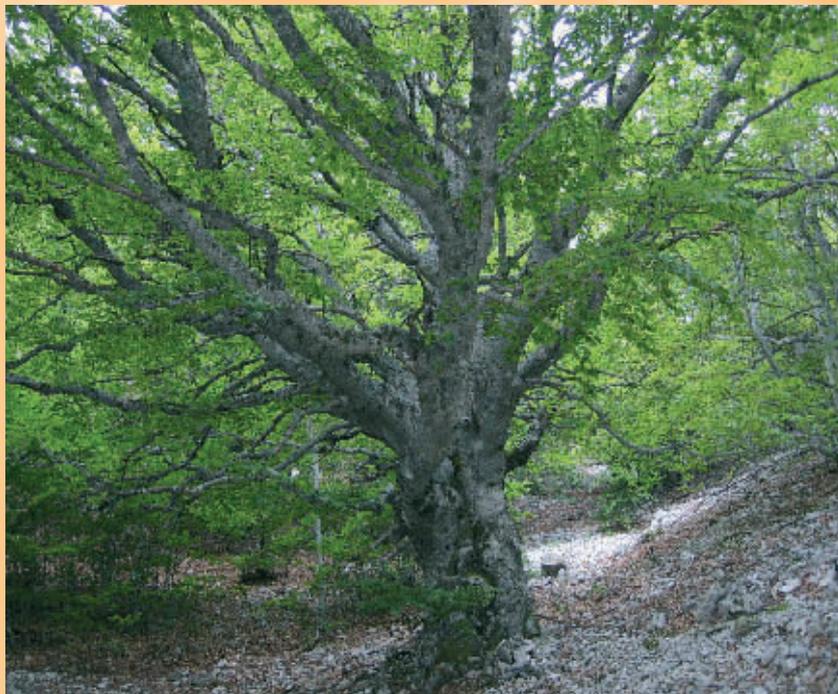
Journée de la Forêt
Dimanche 17 mai 2009
forêt communale de Bédoin

JOURNÉE DE LA FORET

La 3ème édition de la Journée de la Forêt aura lieu le dimanche 17 mai à Bédoin sur le site de Perrache dans le Ventoux, à 1 100 mètres d'altitude.

Pour la 1ère fois cette journée est intégrée dans le programme de la Fête de la nature autour du Ventoux, pilotée par le Syndicat Mixte d'Aménagement du mont Ventoux, qui se déroulera du 9 au 24 mai.

Cet événement majeur pour les habitants de Bédoin et de tout le pourtour du Ventoux, vous invite à venir en famille, toutes générations confondues, découvrir au cours d'une journée festive ce milieu merveilleux qu'est notre forêt communale.



Vous y trouverez plus de 100 exposants et de très nombreux stands concernant :

- les métiers de la forêt, O.N.F., bûcherons, pastoralisme, métiers du bois,
 - les loisirs en forêt et les sports de pleine nature,
 - la protection de la nature,
 - les produits du terroir,
- ainsi que des animations (« Land art », musique, théâtres et...), des randonnées découvertes guidées et la participation de nombreuses associations.

Par ailleurs dans le cadre plus général de la Fête de la Nature, plusieurs manifestations sont organisées par le Syndicat Mixte d'Aménagement du mont Ventoux :

- dans la vallée du Toulourenc « Le Printemps du Toulourenc »
- au mont Serein
- autour du lac de Monieux le 24 mai.

Se renseigner auprès de l'Office du Tourisme de Bédoin.

PREMIERE COMPETITION DE SKI DES ELUS AU CHALET REYNARD

Depuis bien longtemps le Ventoux n'avait pas connu un tel enneigement. Le maire de Bédoin a donc pris l'initiative d'organiser une compétition de ski réunissant les élus, les journalistes et les personnalités du Vaucluse. Ce premier grand prix amical de ski a donc été fixé au dimanche 18 janvier 2009.

Malgré un temps peu favorable une cinquantaine d'inscrits se sont élancés dans le brouillard pour un slalom épique. C'est Sabine de Menthon, maire de Suzette qui a remporté la course.

La remise des prix qui a suivi, au Chalet Reynard, s'est déroulée dans une ambiance chaleureuse.



Editorial



L'arrivée du printemps, après un hiver plus rigoureux que ceux que nous avons connus ces dernières années, et un enneigement exceptionnel du Ventoux, qui a fait la joie des amateurs de glisse, annonce les prémices d'une saison riche en événements de toutes sortes.

Bédoin n'est cependant pas resté engourdi durant la saison hivernale, malgré le froid et le mistral : le recensement nous a permis de nous compter et si les Bédoinais sont officiellement 3 021 depuis le 1er janvier (chiffre du recensement de 2004 pris en compte à cette date), nous dépassons largement les 3 100 habitants maintenant.

Des travaux ont été terminés, d'autres se poursuivent notamment au Pesquier avec la création d'un nouveau parking et la programmation d'une aire de jeux pour les jeunes. Notre voirie municipale s'améliore et se sécurise notamment aux entrées du village.

Dans une conjoncture économique morose et qui n'incite guère à l'optimisme, il nous appartient de relever le défi d'un village accueillant pour les touristes et d'être particulièrement attentifs à la qualité des prestations que nous leur proposons.

Alors, Tour de France et manifestations sportives, cyclistes ou autres, particulièrement nombreuses cette année, manifestations culturelles, théâtrales, musicales et festives, Journée de la Forêt, sachons y participer, nous en réjouir et y voir une occasion de rencontres, d'échanges et d'enrichissement personnel au sens le plus noble du terme.

Les élus qui se sont réunis souvent travaillent à l'élaboration du budget 2009, exercice toujours difficile en ces temps de rigueur budgétaire où il nous faut cependant penser à l'avenir et aller de l'avant.

Nous avons également agi solidairement avec les enseignants et les parents d'élèves pour éviter la fermeture d'une classe à l'école primaire, et avons obtenu que la décision soit gelée jusqu'au comptage imposé à la rentrée. Enfin nous avons, par le vote d'une motion, marqué notre opposition à une réorganisation du service régional de distribution du courrier qui nous semblait particulièrement injustifiée et inopportune. Nous continuerons à être attentifs à ce que les réformes souvent nécessaires des services publics n'entraînent pas une dégradation du service auprès des usagers.

Nous souhaitons à tous un bon printemps et un bon début de saison.

Luc REYNARD, Maire et le Conseil Municipal



BIENVENUE A CHRISTOPHE BARONI

Christophe Baroni a pris ses fonctions à la mairie depuis janvier 2009, en tant que chargé de mission et responsable des services administratifs. De formation juridique, il vient de la commune d'Aubignan où il était Directeur de Cabinet du maire. Nous lui souhaitons la bienvenue et pleine réussite dans ses nouvelles fonctions.

Journal municipal d'information de BÉDOIN

N° 55 - Mars 2009 trimestriel

Lou Passadou

Journal municipal d'information

Directeur de la publication : *M. le Maire*

Rédacteur en chef : *Paule BENNER*

Photos : *Jacques MAUREZ - Mairie de Bédoin*

Couverture : *Cédric CONIL*

Suivi de Fabrication : *Nathalie EYMERÉ*

Tirage 2000 exemplaires

Gratuit, ne peut être vendu



Conception & réalisation : Imprimerie F. ORTA - AVIGNON © 04 90 82 27 38

SOMMAIRE

Conseils municipaux	4-5
Les travaux et l'opération "façade"	6-7
La forêt du mont Ventoux	8-9
Informations Municipales	10-11
La vie à Bédoin	12-13
Nouvelles des associations	14-15
Etat civil - Calendriers :	
Gardes des médecins, Festivités	16

SEANCE DU 20 NOVEMBRE 2008

Présents :

Luc REYNARD, Paulette BAUDILLON, Chantal BLANC, Emilie CHAUVIN, Michèle CHAMBON, Brigitte COUTELEN, Gilberte LEVY CONSTANT, Aurore LOUIS, Blainde RASSET, Béatrice ROUX, Hélien ADAM, Christophe BERNARD, Gilles BERNARD, Christophe CHAUMARD, Thomas CIARDELLI, Pierre COLIN, Alain CONSTANT, Jean-Pierre DAUBERTE, Francis MIKOLAJCZYK, Jacques POMIAN, Dominique ROUYER

Absents représentés : Paule BENNER et Philippe GUEZ

Sur proposition de monsieur le maire les décisions suivantes ont été prises à l'unanimité

1. Décisions modificatives au budget de la Commune

• 25 000 € supplémentaires sont affectés au programme de mise en conformité des bâtiments scolaires provenant du programme réfection des murs du Portail Catheron et de l'ancien chemin des Remparts, dont le coût a été inférieur à celui budgété.

• après l'attribution de différentes subventions d'équipement qui n'étaient pas inscrites au budget initial et provenant du Département et de la Région, pour un montant de 90 299 €, ces subventions se substituent dans le budget pour un montant équivalent à l'autofinancement de la Commune.

Elles concernent l'aménagement des entrées du village, l'aménagement des murs de l'ancien chemin des Remparts, la réfection d'un court de tennis et les travaux d'extension de la mairie.

• un montant de 15 400 € est affecté à un nouveau programme « opération éclairage public 2008 » en provenance du programme « E.P La Garenne ».

2. Attribution d'un marché à bon de commandes pour la réfection de la voirie municipale

Un « marché à bon de commandes » pour la réfection des voies communales sur 5 années (2008 à 2012) prévoit l'affectation budgétaire d'un montant minimum de 20 000 € TTC et maximum 300 000 € TTC pour chacune des 5 années.

Après appel d'offre, conforme au code des marchés publics, la 1ère tranche de ce marché pour l'année 2008, d'un montant de 149 455 € TTC, est attribuée au groupement d'entreprises COLAS-SRMV.

3. Adhésion au contrat d'assurance groupe pour la couverture des risques statutaires du personnel titulaire

Après négociation menée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Vaucluse pour le renouvellement du contrat d'assurance des risques statutaires, la Commune souscrit à la proposition faite par la compagnie d'assurance Générali Vie et gérée par Dexia Sofcap pour les 5 ans à venir à compter du 1er janvier 2009.

4. Renouvellement de la ligne de trésorerie auprès de Dexia Clf Assurance Banque

Avis favorable au renouvellement à compter du 1er janvier 2009 du contrat passé avec Dexia Crédit Local pour bénéficier d'une ligne de trésorerie de 458 000 €.

5. Restitution à la mairie du logement de fonction de la Poste

La Poste remet à disposition de la mairie le logement de fonction situé au-dessus du bureau de Poste. A compter du 1er janvier 2009, le loyer annuel pour les surfaces restant à la disposition de la Poste est fixé à 11 586,93 €.

6. Création de postes

Compte tenu des besoins des services et pour absorber une surcharge exceptionnelle de travail, il est créé :

• un poste d'adjoint technique de 2ème classe non titulaire à temps complet à compter du 1er décembre 2008, pour une durée de 3 mois renouvelable une fois.

• un poste d'auxiliaire de puériculture non titulaire à temps complet à compter du 28 janvier 2009 pour une durée de 3 mois renouvelable une fois, ceci en remplacement d'un agent parti en congé maternité.

7. Modification de régime indemnitaire

Compte tenu du transfert du personnel de la crèche, il est institué pour le cadre d'emploi des auxiliaires de puériculture et des sages-femmes une prime de service.

L'attribution de cette prime et son montant (dans les limites des taux maxima individuels fixés par la réglementation en vigueur) sont laissés à l'appréciation de Monsieur le Maire.

8. Révision du tarif de location du parking du Pesquier appartenant à Monsieur André Constant

Ce loyer actuellement de 170 € par mois est porté à 200 € par mois à compter du 1er janvier 2009.

9. Fixation d'une participation pour non réalisation de places de stationnement

Le Plan d'Occupation des Sols impose, lors de la création de nouveaux locaux d'habitation ou du changement d'affectation d'un local existant, de réaliser une ou plusieurs places de stationnement. Une participation du dépositaire du permis de construire est instituée, conformément au code de l'Urbanisme, si ces places de stationnement ne sont pas réalisées. Cette participation est fixée pour chaque place manquante à 4 000 €.

Il est rappelé que le coût de création d'une aire de stationnement sur la voie publique par la collectivité représente en moyenne suivant l'indice du coût de la construction un montant de 15 527 €.

10. Demande de subvention au titre du contrat Natura 2000

Le Conseil Municipal approuve le projet qui lui est présenté concernant des travaux de

préservation des éboulis sommitaux du versant Sud du mont Ventoux sur une surface de 30 ha et dont le coût est évalué à 24 600 €. Ces travaux peuvent donner lieu à un financement de l'Etat à hauteur de 50 % et de l'Union Européenne FEADER à hauteur de 50 %.

11. Epreuve cycliste « 3 jours en Vaucluse »

Cette manifestation sportive doit se dérouler les 27 et 28 février et 1er mars 2009. La commune de Bédoin propose d'accueillir une étape.

Le coût prévisionnel s'élève à 15 000 € dont le plan de financement serait assuré par une subvention du Conseil Régional de 12 000 €, du Conseil Général de 2 000 €, le solde soit 1 000 € par la Commune.

12. Recensement de la population

La commune doit mettre en place les moyens pour réaliser le recensement de la population organisé par l'I.N.S.E.E et qui aura lieu début 2009.

A cette fin, 7 emplois d'agents recenseurs sont créés pour la période du 15 janvier au 14 février 2009. Ils seront rétribués sur la base de 1,70 € par bulletin rempli et 1,02 € par feuille de logement remplie. De plus la commune rétribuera sur la base du Smic horaire deux demi-journées de formation et deux jours de repérage des tournées et versera 50 € par semaine pour couvrir les frais de carburants des agents dont la tournée nécessite l'utilisation d'un véhicule.

13. Motion en faveur du maintien du Centre Départemental Météorologique de Carpentras

Cette motion souligne l'utilité du service départemental de Météo-France dans le Vaucluse et demande au Président Directeur Général de Météo-France de surseoir au projet de fermeture de ce service.

Les décisions suivantes ont été prises à la majorité

1. Approbation de l'avant-projet détaillé de l'extension de l'Hôtel de ville et de la création de la maison des services publics

Cet avant-projet détaillé et établi par la SARL Henri Deleuil fixe le coût prévisionnel des travaux à 1 055 500 € H.T.

Vote Pour : 18

Contre : 5 (M. Chambon, H. Adam, F. Mikolajczyk, T. Ciardelli, P. Guez)

2. Avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre pour l'extension de l'Hôtel de ville et la création de la maison des services publics

Cet avenant a pour but d'ajuster la rémunération du titulaire de la maîtrise d'œuvre au nouveau montant des travaux résultant de l'avant projet définitif.

La rémunération prévue au marché initial était fixée à 12,10 % du coût prévisionnel des travaux estimé dans l'avant projet sommaire soit 72 600 € HT.

L'avenant fixe cette rémunération à 11,40%

du nouveau coût prévisionnel des travaux, soit un forfait définitif de 120 327 € HT.

Vote Pour : 18

Contre : 5 (M. Chambon, H. Adam, F. Mikolajczyk, T. Ciardelli, P. Guez)

3. Concession d'occupation des bergeries

Les baux de plusieurs concessions d'occupa-

tion des bergeries de la forêt communale du mont Ventoux arrivent à expiration le 31.12.2008. Le Conseil Municipal décide de renouveler à compter du 1er janvier 2009 les concessions d'occupation des bergeries du Collet de Robin et de la Fréchière au profit de monsieur Guillaume Burle et les bergeries du Tomple et de Pied Gros au profit de madame

Victorine Ferrer. Les bergeries de la Couanche Est et Ouest, de la Graverette, de Perrache et de Rolland dont les titulaires actuels ne sont pas détenteurs de troupeaux seront reprises en gestion communale à compter du 1er janvier 2009.

Vote Pour : 21

Abstentions : 2 (H. Adam, F. Mikolajczyk)

SEANCE DU 22 DECEMBRE 2008

Présents :

Luc REYNARD, Paulette BAUDILLON, Chantal BLANC, Michèle CHAMBON, Emilie CHAUVIN, Brigitte COUTELEN, Aurore LOUIS, Blandine RASSELET, Hélien ADAM, Christophe BERNARD, Gilles BERNARD, Christophe CHAUMARD, Thomas CIARDELLI, Pierre COLIN, Jean-Pierre DAUBERTE, Philippe GUEZ, Francis MIKOLAJCZYK, Jacques POMIAN, Dominique ROUYER.
Absente représentée : Paule BENNER

Sur proposition de monsieur le maire les décisions suivantes ont été prises à l'unanimité

1. Signature de la Charte des contrats de Canaux

Cette charte fixe des objectifs communs au Canal de Carpentras et à 3 autres canaux, canal mixte, canal st Julien, canal de Cabestan -neuf.

2. Restauration de deux Livres d'Or des archives communales

Ces Livres d'Or concernent les archives des années 1900 à 1910 et 1910 à 1920. La restauration en est confiée aux ateliers Delphine Dejean pour un montant de 1 058,46 € TTC.

La participation du Conseil Général et de la D.R.A.C. sera sollicitée à hauteur de 40 %.

3. Création d'une aire de stationnement route de Flissan

Ce parking fait l'objet d'un projet technique et financier. Le montant des travaux TTC s'élève à 80 108 € pour lequel sera sollicitée l'attribution d'une subvention du Département au titre des amendes de police.

Le Conseil Municipal approuve cet avant-projet ainsi que le dossier de consultation des entreprises pour lancer l'appel d'offre. Les crédits nécessaires à cette opération déjà inscrits au budget 2008 feront l'objet d'un réajustement à hauteur du coût réel au budget 2009.

4. Projet de chantier de Jeunes 2009

Ce projet établi par l'APARE (Association pour la Participation de l'Action Régionale) concerne les travaux de débroussaillage et de consolidation des bâtiments existants à la bergerie du « Jas du Mourre ». Leur montant s'élève à 26 235,95 € TTC subventionné par l'Etat, la Région et le Département. La participation de la commune s'élève à 8 015,15 €.

5. Décisions modificatives du budget de la Commune

Pour parer à l'insuffisance des crédits inscrits aux articles concernés du budget 2008 les modifications suivantes sont décidées :

- un montant de 1 400 € est affecté aux frais d'études et de révision du plan d'occupation des sols en provenance du compte « entretien bâtiments ».

- un montant de 22 000 € est prélevé sur le compte « entretien de bâtiments » pour couvrir le déficit du budget annexe camping-piscine.

6. Raccordement de la propriété de Monsieur et Madame Castan au système d'assainissement du camping municipal

Du fait de l'impossibilité de raccorder directement la propriété de Monsieur et Madame Castan, chemin des Remparts, au réseau public d'assainissement, la Commune autorise le raccordement de cette propriété au système d'assainissement du camping municipal. Cet accord fera l'objet d'un acte établissant une servitude de passage, tous les frais afférents à cette opération étant à la charge exclusive de Monsieur et Madame Castan.

SEANCE DU 27 JANVIER 2009

Présents :

Luc REYNARD, Paulette BAUDILLON, Paule BENNER, Chantal BLANC, Emilie CHAUVIN, Brigitte COUTELEN, Aurore LOUIS, Christophe BERNARD, Gilles BERNARD, Christophe CHAUMARD, Pierre COLIN, Alain CONSTANT, Jean-Pierre DAUBERTE, Philippe GUEZ, Francis MIKOLAJCZYK, Jacques POMIAN, Dominique ROUYER.

Absents représentés : Gilberte LEVY CONSTANT, Blandine RASSELET, Béatrice ROUX, Hélien ADAM.

Sur proposition de monsieur le maire les décisions suivantes ont été prises à l'unanimité

1. Vacation funéraire

Pour mettre la tarification des vacances funéraires en conformité avec la législation nouvelle, le taux unitaire de vacation funéraire sur la commune est désormais fixé à 20 €.

2. Cession gratuite au profit de la Commune

Pour améliorer la circulation sur le chemin de la Montagne aux quartiers les Constants, il est souhaitable d'élargir cette voie publique. A cette fin, les propriétaires des parcelles C 38, C39 et C40 ont accepté de céder gratuitement à la Commune une partie de leurs terrains. La Commune accepte cette cession à titre gratuit, les frais de notaire et de bornage resteront à sa charge.

3. Cession d'un chalet au Cocadis

Le Conseil Municipal donne un avis favorable au projet de vente d'un chalet installé sur l'emplacement 70 de la parcelle cadastrale AB 75 « La Grave », pour le temps restant à courir du bail de 72 ans consenti le 01.10.1989.

4. Subvention exceptionnelle à l'école primaire pour un projet de classe nature

Une subvention exceptionnelle de 200 € est attribuée à la coopérative scolaire de Bédoin pour le financement de ce projet.

5. Subventions aux associations

Depuis plusieurs années la Commune verse mensuellement certaines subventions attribuées aux associations pour assurer la continuité de leur fonctionnement. Il s'agit du Racing Club de Bédoin, de la M.J.C et de l'Office de Tourisme. Ce versement mensuel est reconduit pour le 1er trimestre 2009 par anticipation du futur budget, à hauteur de 2 058 € par mois pour le Racing Club de Bédoin, 1 000 € par mois pour la M.J.C, et 5 500 € par mois pour l'Office de Tourisme.

Les décisions suivantes ont été prises à la majorité absolue

1. Dossier de consultation des entreprises pour l'extention de la Mairie et la création de la maison des services publics

Ce projet qui a déjà été présenté au Conseil

Municipal et pour lequel un permis de construire est en cours d'instruction, fait l'objet d'un dossier de consultation des entreprises, document nécessaire pour lancer la procédure prévue au code des marchés publics. Le Conseil Municipal donne un avis favorable à ce dossier et autorise Monsieur le Maire à lancer la consultation suivant la procédure du code des marchés publics.

Vote Pour : 18

Contre : 1 (F. Mikolajczyk)

Abstentions : 2 (P. Guez, H. Adam)

2. Vote d'une motion de soutien à la Poste Suite à un mouvement social des préposés protestant contre les dégradations de leurs conditions de travail et le désengagement de l'Etat dans les services postaux, Monsieur le Maire propose d'adopter une motion protestant contre le désengagement de l'Etat et soutenant le mouvement de ces préposés.

Vote Pour : 17

Abstentions : 4 (P. Colin, P. Guez, H. Adam, F. Mikolajczyk)

NB : Le compte-rendu des délibérations du Conseil Municipal publié dans le Passadou n'a aucun caractère officiel. Le registre des délibérations est à la disposition du public pour consultation.

Les travaux achevés ou en cours



Les travaux de réfection de la voirie municipale se poursuivent à Bédoin. Après les aménagements de la route de Crillon ce sont ceux de la route de Malaucène qui sont achevés permettant de sécuriser et de rénover ces deux entrées de village, en collaboration avec le Département.

La réfection complète de la **voirie de la Grand' Rue et des rues adjacentes**, dont le coût s'élève à 150 000 € s'est terminée en Février. D'ici la fin de l'année c'est le **hameau des Baux** qui va bénéficier d'une remise à niveau de sa voirie et d'un enfouissement du réseau électrique. Les travaux prévus en concertation avec le Syndicat d'Electrification rurale s'élèvent à plus de 200 000 €.

S'ajoutant aux parkings existants, (Saint Marcellin 80 places, gare routière 100 places, place de la Vigneronne 75 places), **un nouveau parking** est en cours de réalisation à l'entrée de

la route de Flassan sur le terrain du Pesquié. 25 places supplémentaires seront donc prochainement mises à disposition des habitants de Bédoin et de nos hôtes. S'ajoutant à celles disponibles sur le cours et sur la route de Flassan, ce sont donc environ 280 places de parking qui auront été créées ou réaménagées depuis 8 ans, ce qui devrait être largement suffisant pour répondre aux besoins habituels (sauf bien sûr lors des manifestations exceptionnelles et le jour du marché).

Cela suppose bien sûr que nos concitoyens, sauf s'ils souffrent d'un handicap moteur, acceptent de faire quelques dizaines de mètres pour effectuer leurs courses...mais c'est une autre histoire !

La fontaine de Sainte Colombe a fait l'objet d'une remise à neuf réalisée par ACARE Environnement. Elle a ainsi repris un petit air de jeunesse qui était bien nécessaire !



Rappelons que ce chantier a été mené à bien dans le cadre de la convention passée entre la COVE et ACARE Environnement pour la rénovation du petit patrimoine des communes adhérentes. ACARE oeuvre directement pour la réinsertion au travail des personnes en difficultés.

Félicitations pour le beau travail accompli.

Pierre COLIN

Travaux d'irrigation

L'extension du réseau d'irrigation de la branche nord des Terrasses du Ventoux a commencé. Ce réseau desservira les hameaux des Constants, des Bruns et la combe de St Estève, soit une surface de 42 hectares couverte par 40 branchements. La mise en eau se fera en principe début juin.

La réalisation d'un bassin de stockage d'une capacité de 2 500 m3 situé en bordure de la forêt communale permettra d'assurer l'approvisionnement de ce secteur en période de pleine irrigation.

Ce bassin permettra aussi de disposer d'un réservoir d'eau pour la lutte contre l'incendie. Ceci est particulièrement important sur un secteur limitrophe de la zone boisée du mont Ventoux, et donc très sensible au risque d'incendie en période de sécheresse. Ce projet a été étudié en concertation entre le Canal de Carpentras et les Services départementaux d'incendie. Il est financé conjointement par la Région, le Département, l'Etat et le Canal de Carpentras.

Les personnes directement concernées peuvent obtenir des renseignements complémentaires auprès du Canal de Carpentras
Tél: 04.90.63.10.73 Céline Fabre.



Gilles BERNARD

Opération : Rénovation des façades

Vous souhaitez rénover votre façade ?

La commune s'est engagée pour les années 2009 à 2011 à octroyer une subvention aux propriétaires désireux de restaurer la façade de leur immeuble dans le centre ancien de BÉDOIN.

La subvention s'élève à 30 % du montant des travaux, plafonné à 7 622 €, soit une aide maximale de 2 287 €. Son financement est assuré par la Commune, le Conseil Général de Vaucluse et le Conseil Régional PACA.

Pour bénéficier de cette aide, il est nécessaire :

- que la façade soit située dans le centre ancien du village (voir plan ci-dessous) et qu'elle soit visible depuis le domaine public
- que les prescriptions de l'architecte conseil de la commune soient respectées,
- que les travaux soient effectués par des professionnels.

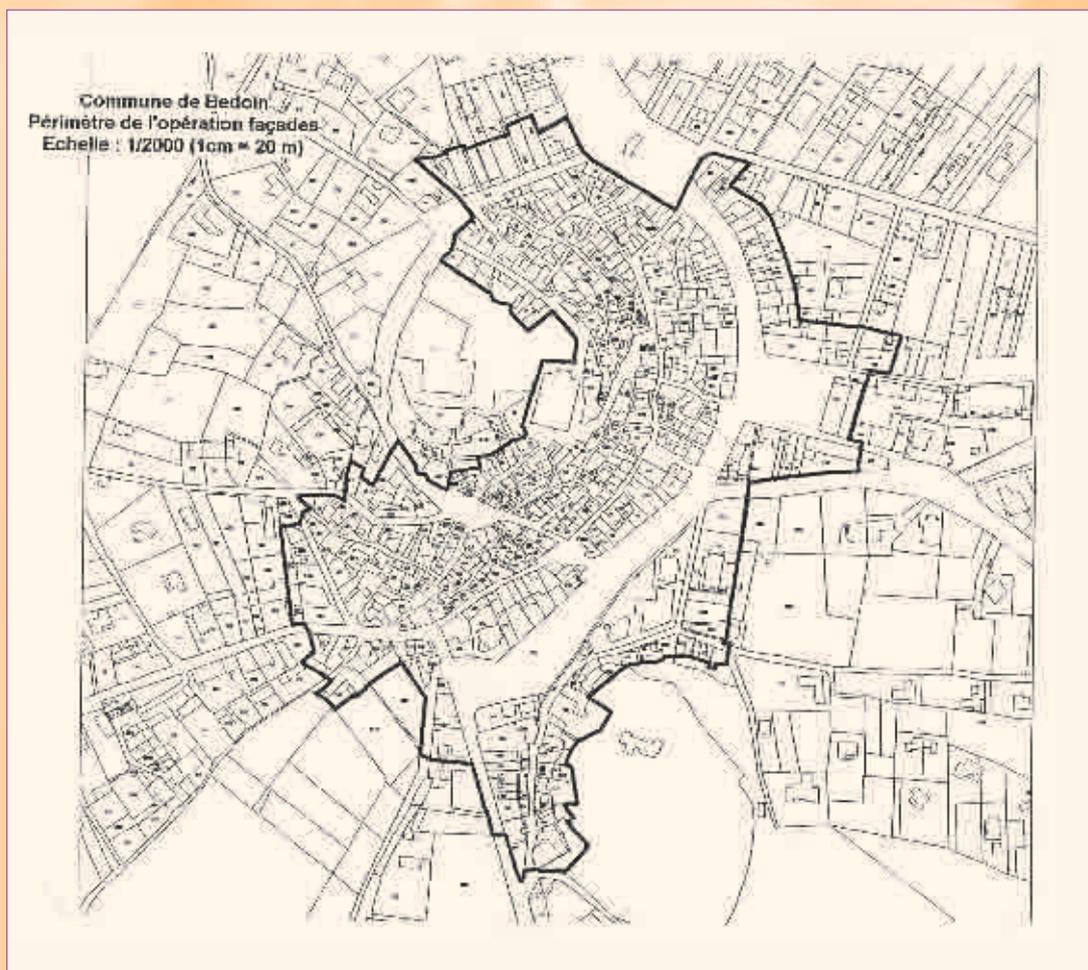
Cette aide est accordée pour tout type de bâtiment quelle que soit la nature d'occupation et sans conditions de revenus du demandeur.

Pour obtenir de plus amples informations, vous pouvez prendre contact avec le service urbanisme de la mairie.

Une permanence « Point Info Amélioration de l'Habitat » est assurée en mairie tous les deuxièmes mardis de chaque mois de 9h à 12h.

Ce service de proximité gratuit vous permettra d'obtenir toutes les informations nécessaires sur l'Opération Façades, ainsi que sur les aides susceptibles d'être octroyées aux propriétaires qui améliorent des logements situés dans le centre ancien, mais aussi sur le reste du territoire communal.

Pour toutes ces aides, il est impératif de constituer les dossiers de demandes de subventions avant le démarrage des travaux.



La forêt du mont Ventoux

Forêt d'autrefois...

Les témoignages anciens décrivent une montagne largement déboisée, "région du thym et des lavandes", où ne subsistent que quelques hêtres rabougris laissant la place à une étroite frange de pins à crochet en altitude.

Cette vision est sans rapport avec le Ventoux d'aujourd'hui recouvert de près de 20 000 ha de forêts...

Entre temps, l'homme a su réparer ses erreurs, par un travail de reboisement remarquable et souvent méconnu, entrepris dès le 19^{ème} siècle.

Le déboisement du Mont Ventoux commença en effet sans doute très tôt, et s'intensifia avec l'accroissement des populations. Coupes abusives, excès de pâturage, défrichements pour les cultures conjuguent leurs effets pour réduire la forêt au fil des siècles et la cantonner aux secteurs les plus inaccessibles.

Au 19^{ème} siècle la situation est catastrophique sur les piémonts du Ventoux : terres engravées, routes coupées, maisons détruites, la litanie des catastrophes reprenant après chaque orage.

C'est à cette époque **que l'action conjuguée et volontaire des communes et de l'Etat** aboutit enfin pour mettre en place une politique de reboisement ambitieuse.

Des routes, des pépinières sont créées, des centaines d'emplois saisonniers sont nécessaires aux semis, aux plantations et à la création d'ouvrages de correction torrentielle.

Les essences forestières présentes localement sont utilisées (chêne vert, chêne pubescent, hêtre), d'autres sont ramenées de régions voisines (pin maritime, mélèze, épicéa), voire d'autres pays, pour leur frugalité et leur facilité d'installation (Pin noir d'Autriche, Cèdre de l'Atlas).

Ainsi entre 1860 et 1936, c'est plus de la moitié de la forêt actuelle du Mont Ventoux qui est plantée de main d'homme, grâce à un travail conduit avec persévérance et imagination sur près de 80 ans.

En particulier pour la commune de Bédoin, c'est de cette histoire, que sont issus les peuplements de Pins noirs, de Pins à crochets,...mais surtout la Cédraie qui constitue l'une des deux plus belles et plus importantes cédraies françaises, avec celle du Riassesse en Forêt Domaniale des Corbières.

Gestion et exploitation forestière d'aujourd'hui

Nous héritons ainsi d'une forêt réhabilitée, d'une forêt qu'il faut savoir protéger, accompagner dans ses évolutions et transmettre aux générations à venir par la mise en œuvre d'une gestion durable.

Pour ce faire, chaque forêt publique du massif bénéficie d'un document **d'Aménagement forestier** qui est un plan de gestion établi pour une durée de 10 à 20 ans. Ce document s'appuie sur les aménagements passés ; il en actualise les orientations (équilibre entre production de bois, environnement, accueil du public), les choix techniques (essences, types de peuplement,) et se concrétise par un programme pluriannuel d'actions, **dont la définition précise des coupes de bois à mettre en œuvre.**

La surface annuelle des coupes est ainsi définie en fonction des possibilités de la forêt.

Bien géré, le capital forestier se maintient, voire s'enrichit, tout en fournissant régulièrement du bois et des services (stabilisation des sols, biodiversité, paysage, fixation du carbone,...).

Si récolter un arbre permet d'en récupérer le bois, c'est aussi un acte essentiel de gestion qui contribue à façonner la forêt. En effet les jeunes arbres ne pourront remplacer les arbres vieillissants qu'avec un accès suffisant à la lumière.

La vie d'une forêt c'est l'histoire d'une compétition permanente entre les arbres pour la lumière.

Le métier du forestier qui coupe progressivement les arbres, les éloignant les uns des autres, ne fait finalement qu'imiter la nature, et hâter son œuvre ... »

Arrive un jour la coupe finale qui laissera la place aux jeunes semis, et marquera le début d'un nouveau cycle...ce qui permet de dire que le bois est une matière première ou un matériau renouvelable.

Tout au long de la vie d'un peuplement forestier, des coupes prévues sont désignées, quantifiées, mises en vente par adjudication et achetées « sur pied » par des sociétés d'exploitation forestière.

Ces dernières vont exploiter les bois, éventuellement les trier par type de destination (sciage, papeterie, poteaux,...), et ensuite



les revendre aux entreprises de première transformation.

L'ensemble de ce processus est régi par les règles économiques de mise en marché avec comme corollaire les notions de compétitivité, débouchés, et mise en concurrence.

Ainsi, l'exploitation forestière n'échappe pas à la recherche de productivité et à la mécanisation des opérations.

N'oublions pas qu'il s'agit également d'un progrès remarquable en terme d'amélioration des conditions de travail, et de moindre pénibilité.

Après l'arrivée des « tracteurs-débardeurs » capables de tirer des grumes entières, sont apparus les « porteurs » qui transportent les billons de bois destinés davantage à la papeterie. Dans les deux cas l'abattage de l'arbre restait le fait du bûcheron.

Depuis quelques années une nouvelle machine a fait son entrée dans les parcelles forestières : « l'abatteuse ».

Capable d'abattre d'ébrancher et de tronçonner les troncs, « l'abatteuse » permet d'assurer une mécanisation complète de l'exploitation forestière.

Pour autant son intervention n'est envisageable que sur des terrains peu pentus, où l'espacement entre les arbres est suffisant pour permettre son évolution.

En organisant son déplacement sur la parcelle et avec un chauffeur confirmé, cet engin n'occasionne pas plus de dégâts qu'une exploitation traditionnelle.

Quelle que soit la technique d'exploitation utilisée par les entreprises, ces dernières doivent respecter le Règlement National d'Exploitation Forestière édicté par l'Office National des Forêts.

Parce que la forêt n'est pas un milieu comme un autre, mais avant tout un écosystème, tout doit être fait par ces entreprises pour minimiser l'impact au sol, les risques de pollution (biolubrifiants), et respecter la biodiversité (arbres morts à cavités...), les zones humides et les jeunes semis.

Pour garantir une stricte application de ces précautions, une caution financière est d'ailleurs bloquée pendant toute la durée de l'exploitation forestière, et rendue à l'entreprise après état des lieux final.

C'est grâce à l'existence et au respect de **l'aménagement forestier** qui définit les coupes, et du **règlement d'exploitation**, qui en régit le contrôle, que la Forêt communale de Bédoin est aujourd'hui certifiée PEFC (système mondial de certification forestière) garantissant ainsi aux acheteurs de bois et aux citoyens, l'application d'une **gestion forestière multifonctionnelle et durable**.

Enjeux pour demain

Mais, la gestion forestière ne se limite pas à organiser l'exploitation de la forêt, aussi importante soit-elle. La diversité des milieux naturels (pelouses, pierriers), et des usages, amène l'Office National des Forêts à intervenir dans de nombreux domaines, avec des partenaires multiples et variés.

Si aujourd'hui on peut considérer que les phénomènes d'érosion sont, dans l'ensemble, bien maîtrisés, que la couverture forestière est assez diversifiée, que la protection et la reconnaissance des habitats et des espèces est assurée (Arrêté de protection de Biotopes - Zone Natura 2000 - Réserve de Biosphère - Réserve Biologique Intégrale), et qu'enfin un équilibre existe entre la grande faune sauvage présente et le milieu forestier..., notre vigilance doit être maintenue et porter, en particulier, dans les années à venir sur :

- La **préservation des espaces les plus remarquables** : pelouses, éboulis, pinèdes naturelles...
- Le **maintien des milieux ouverts**, riches de diversité, grâce en particulier à des pratiques pastorales maîtrisées
- **L'accompagnement de l'évolution naturelle des peuplements** et l'apparition **d'une forêt de mélange** entre résineux et feuillus, chaque fois que possible. Sans doute la précaution la plus sage face aux changements climatiques à venir...
- **La surveillance des manifestations de ce changement et des conséquences attendues** (déperissement du sapin en versant nord, pullulation de chenilles processionnaires, risques de feux de forêts,...)
- Enfin, la maîtrise et **l'organisation des activités de pleine nature**, toujours plus nombreuses et variées, par la définition de règles de bonne pratique, librement acceptées par tous et permettant une coexistence harmonieuse.

*Le Responsable ONF de l'Unité Territoriale Ventoux
Olivier DELAPRISON*



ACCUEIL PERISCOLAIRE ET CENTRE DE LOISIRS : A l'attention des parents

Tous les parents qui utilisent ces services ont signé en début d'année scolaire le règlement intérieur qui définit le mode de fonctionnement et les obligations qu'ils s'engagent à respecter.

Quelques uns – et c'est à eux que ce rappel s'adresse – semblent l'avoir oublié ...

Rappelons donc que l'inscription se fait de préférence au mois, éventuellement à la semaine, à l'accueil de la Mairie, **au plus tard le vendredi pour la semaine suivante** en précisant les jours et les heures de présence, et que le paiement se fait à l'inscription.

Cette inscription engage les parents, mais également la responsabilité de la commune notamment pour l'appel en fin de journée des enfants inscrits à la garderie.

De ce fait, aucune inscription à la garderie ne peut être acceptée au delà du délai de grâce fixé au samedi à 12h00 et les enfants non inscrits ne seront pas acceptés.

Nous rappelons également que les horaires de fermeture (18h30 pour le périscolaire et 18h pour le Centre de Loisirs) doivent être respectés.

Il en est de même pour les inscriptions au Centre de Loisirs, qui doivent être prises auprès de Mademoiselle Amélie Camus, au plus tard une semaine avant la date de l'accueil et être accompagnées du règlement. Ceci nous est indispensable pour prévoir l'encadrement des enfants et les repas.

Merci à tous de votre compréhension.

DELIVRANCE DE PIECES D'IDENTITE

Dispositions relatives à la délivrance des passeports

Depuis le 1er janvier 2009 les droits de timbres pour les passeports ont augmenté :

88 € pour une personne majeure

44 € pour un mineur de 15 ans à 18 ans

19 € pour un mineur de – de 15 ans

Dispositions relatives à la délivrance des cartes nationales d'identité

La Loi de finances 2009 précise que le renouvellement de la carte nationale d'identité est soumis à un droit de timbre de 25 € si la précédente carte sécurisée n'est pas présentée.

ELECTIONS EUROPEENNES

Les élections européennes ont été fixées au Dimanche 7 juin sur l'ensemble du territoire métropolitain (le 6 juin pour les Départements et territoires d'Outre mer).

Les bureaux de vote habituels seront ouverts à Bédoin de 8 h à 18 h au Centre Culturel.

Rappelons qu'il s'agit d'un scrutin de liste, par circonscription. Le nombre de sièges à pourvoir pour le Sud Est est de 13.

Les députés européens élus à l'issue de ce scrutin siégeront au Parlement Européen pendant 5 ans. Le Parlement Européen a vu son rôle s'accroître après les derniers traités européens, il concerne le vote des lois, le vote du budget et le contrôle de la commission européenne.

Nous appelons donc tous les électeurs à voter le Dimanche 7 juin.

Enquête auprès des exploitants agricoles

L'ADASEA de Vaucluse mène une action d'information et de sensibilisation auprès des agriculteurs de plus de 50 ans concernant la transmission des exploitations.

Cette action a plusieurs objectifs :

- faire le point sur le devenir des exploitations agricoles
- voir avec les agriculteurs comment transmettre dans les meilleures conditions leur exploitation, que cela soit dans un cadre familial ou non.

Si vous souhaitez avoir plus d'informations sur cette action, vous pouvez prendre contact avec M. Joly, conseiller transmission au sein de l'ADASEA de Vaucluse au 04.90.84.02.00.

Cette action est réalisée avec le soutien de la COVE et du Conseil Général de Vaucluse.

Enfance - Jeunesse

Quinze jeunes (8 filles et 7 garçons), âgés de 12 à 16 ans, ont participé du 21 au 28 février, au séjour-ski organisé par le service de coordination « enfance-jeunesse » de la commune, aux portes du parc national des Ecrins, à 17 kilomètres au nord de Gap à proximité d'Orcières.

Le groupe était hébergé au Centre de vacances « Les Jonquilles » à Saint Julien en Champsaur où nous avons été chaleureusement accueillis.

Les cinq journées de ski, sous un soleil radieux et sur une neige exceptionnelle se sont déroulées sur la station familiale d'Anceille. Une journée de détente a permis de découvrir les villes d'Embrun et de Briançon.

Les veillées étaient aussi occupées que les journées (jeux collectifs, patinoire, soirée-DJ), descente aux flambeaux, karaoké, bowling, quartier libre).

Ce séjour « sports de glisse », encadré par Ghislane Ghanam, Chems Cheraiti et Philippe Benoit-Gonin, s'est globalement bien déroulé et nous espérons pouvoir le reconduire au cours de l'hiver 2010.

Un séjour estival multi-activités sera proposé aux jeunes. Une information sera diffusée début juin.



Le service de coordination « enfance-jeunesse »

Les actions « Jeunes » à Bédoin : Le Contrat Enfance Jeunesse

Si chacun connaît bien les responsabilités qui incombent aux communes dans le domaine scolaire – Ecoles maternelles et primaires – il n'en est pas nécessairement de même pour toutes les autres actions menées par la commune de Bédoin en faveur des jeunes, depuis la petite enfance jusqu'aux grands adolescents. Il n'est donc pas inutile de les rappeler.

Tout d'abord, dans le domaine de la petite enfance, la **crèche** est depuis 2008 gérée par la mairie qui en assure le financement au delà de la participation des familles et des organismes sociaux C.A.F et M.S.A. A noter qu'il n'en est pas de même pour d'autres crèches situées sur le territoire de la COVE, plus récentes que la nôtre, ou ayant fait récemment l'objet d'extensions, dont la construction et le fonctionnement ont été intégralement pris en charge par l'intercommunalité. (Cette inégalité de traitement résulte d'une définition de l'intérêt communautaire qui, au nom d'une curieuse conception de la solidarité prend en compte les crèches nouvellement créées, mais non les crèches existantes).

Depuis 2007 la mairie a également pris en charge le financement du **Centre de Loisirs**, antérieurement associatif et dont elle a confié l'animation à l'U.F.C.V par une convention qui vient à échéance début 2010. Elle a créé également l'**accueil périscolaire** aux Ecoles maternelle et primaire.

Dès 2004 la municipalité a créé le **service coordination Enfance-Jeunesse** dont le responsable est Philippe Benoit-Gonin, et construit derrière le stade l'**Espace-Jeunes-Municipal** pour accueillir, en dehors des horaires scolaires et durant les vacances les jeunes de 12 à 18 ans et leur offrir notamment l'accès aux équipements informatiques du Centre Eric. Le service organise aussi pour eux deux

camps d'une semaine, l'un en hiver, l'autre en été et joue un rôle important de coordination sur l'ensemble des actions publiques ou associatives en direction des jeunes de Bédoin.

Ces actions multiples font l'objet d'un partenariat qui associe depuis 2004 la COVE (qui ne finance pas), la Commune, la C.A.F et la M.S.A dans le cadre d'un « **contrat temps libre** », devenu en 2007 un « **contrat enfance Jeunesse** ». Ce contrat définit les actions prévues suivant les tranches d'âge par chacune des structures énumérées ci-dessus et surtout fixe la participation financière de la C.A.F. et de la M.S.A. à ces actions. Or nous constatons que les modalités de cette participation deviennent de plus en plus complexes et restrictives.

Cette évolution inquiétante ne résulte pas seulement de la rigueur budgétaire de ces organismes sociaux, rigueur excessivement tatillonne, mais bien de la volonté clairement exprimée de la Caisse Nationale d'Allocations Familiales (C.N.A.F.) et donc des pouvoirs publics, de diminuer l'aide versée aux communes pour soutenir les actions de loisirs en faveur des jeunes.

Le contrat « enfance Jeunesse » actuel arrivant à échéance en 2010, nous sommes dès à présent avertis, sans autre précision, que les aides à venir diminueront sensiblement. Le maître mot, déjà annoncé est de faire plus d'actions en faveur des jeunes, avec moins d'aides financières...

Est-ce là la marque d'une volonté politique d'agir en faveur de la Jeunesse ? On peut légitimement s'interroger...

Quoiqu'il en soit, la volonté politique de la municipalité est de poursuivre son action en faveur des jeunes et nous nous y attacherons quoiqu'il doive nous en coûter.

Pierre COLIN

L'écho des métiers

Cette rubrique du journal municipal, a pour ambition de mieux vous faire connaître un métier et peut être de susciter des vocations.

Aujourd'hui : **LE BOULANGER**



Après avoir découvert le métier de Métallier, il y a quelques mois et dernièrement celui de Menuisier, nous abordons aujourd'hui celui de Boulanger.

La définition : comme le dictionnaire le dit « **personne qui fait et vend du pain** ».

Une définition qui paraît bien courte et peu flatteuse, quand on pense à la passion qu'il faut avoir pour faire du pain.

A écouter les boulangers parler de leur métier, où se mêlent les mots de ; arôme, couleur, odeur, matière vivante etc. on se dit que les boulangers ont bien de la chance d'exercer ce beau métier et que nous, consommateurs, avons bien de la chance de pouvoir profiter tous les jours de leurs produits.

Les techniques dans la boulangerie sont-elles très différentes ?

La base paraît bien simple avec la farine, l'eau, le sel et la levure, mais en fait, les savoir-faire font la différence.

Les farines que fournissent les différents meuniers sont assez semblables entre elles, mais c'est le travail que va faire le boulanger qui change tout.

Certains font leur propre mélange de farines, d'autres utilisent les différentes variétés de leur meunier.

Ensuite, c'est l'étape de la fermentation de la pâte et là les techniques diffèrent, pour certains boulangers, c'est en quelques heures qu'ils feront lever leur pâte, ce qui leur demandera d'être de très bonne heure au fournil le matin, d'autres, adeptes de la fermentation lente, prépareront leur pâte la veille et la laisseront fermenter pendant 24 h, bien sûr

ceux-ci pourront démarrer leur journée de cuisson un peu plus tard. Le bois, la pierre sont des matières nobles mais pas vivantes, la pâte et donc le pain étant une matière vivante, c'est la communion entre elle et le boulanger qui va faire l'alchimie du bon pain que nous préférons.

Un boulanger sait que sa pâte est prête rien qu'au bruit de son pétrin, la maîtrise de la fermentation est propre à chaque boulanger.

Une fois la pâte reposée, le boulanger la divise en pâtons. Pour ce faire, il donne à ces derniers des formes variables telles que la baguette, la miche, la ficelle, la fougasse etc.

Avant la phase de l'enfournement, le boulanger procède à la scarification de ses pains qui va leur donner ces nervures, grignes, que nous trouvons jolies sur les pains que nous achetons, mais il faut savoir que ces grignes interviennent sur le plan esthétique mais, et c'est beaucoup plus important, qu'elles permettent d'évacuer les gaz de la pâte et d'exaler les arômes du pain.

Cette action de scarification du pain est appelée dans le langage des boulangers « le coup de lame » et est très caractéristique de chacun, comme la signature d'un artiste sur son œuvre.

Et les horaires du boulanger ?

Bien sûr, c'est de très bonne heure, surtout pour ceux qui font leur pâte quelques heures avant la cuisson, par contre les adeptes d'une lente fermentation de plus de 24 heures, se lèvent un peu moins tôt, mais de toutes façons, la plupart d'entre nous sont encore bien au chaud sous la couette, alors que les boulangers sont devant leur four, à enfourner leurs pains et ceci va durer toute la matinée, sans compter que dès potron-minet, il faut ouvrir le magasin aux premiers clients ! Ce n'est qu'en fin de matinée, avec le sentiment du devoir accompli que le boulanger peut enfin prendre un peu de repos bien mérité.

Le métier est-il facilement accessible aux jeunes ?

Oui, avec un CAP fait en apprentissage, car c'est la meilleure solution pour apprendre ce métier, le jeune aura pu acquérir les techniques de base auprès de l'artisan boulanger, et s'il est passionné, car il faut l'être pour bien exercer le métier de boulanger, il n'aura aucun mal à trouver un emploi.

La revue « L'Étudiant » indique que le salaire de départ pour un ouvrier boulanger se situe autour de 1300 € par mois et qu'avec quelques années d'expérience un bon ouvrier boulanger peut espérer gagner de 1500 à 2000 € par mois.

Est-il facile de s'établir à son compte ?

Après quatre ou cinq ans d'expérience et avec la volonté, reprendre ou créer une boulangerie est tout à fait possible pour un jeune.

La mise de fond se situe dans les 100.000 €.

Il est possible d'obtenir un prêt d'une banque car ce métier est reconnu comme rentable et « stable ». En effet au fil des

années, la boulangerie reste une valeur sûre, car même en temps de crise, l'homme peut se priver de beaucoup de choses, mais pas de pain.

Certains meuniers aident aussi parfois les boulangers qui s'installent en leur prêtant de l'argent (un prêté pour un rendu, puisque le boulanger deviendra un client fidèle du meunier!)

Un autre aspect magique du boulanger français, c'est qu'il est le bienvenu dans de nombreux pays dans le monde qui apprécient « la french baguette, ou le french croissant » et c'est une formidable opportunité pour un boulanger qui s'intéresse à d'autres cultures.

Boulangier, un métier pour un couple ?

Monsieur au fournil, Madame à la boutique à servir les clients.

Cela fait un peu image d'Epinal, si en plus, le Monsieur à son « marcel » et Madame son grand sourire et son tablier blanc, on est en plein dans la symbolique et la mémoire collective du boulanger... mais, c'est encore le quotidien de nombreux couples tenant une boulangerie, tous, vivant bien de leur métier et partageant une même passion Le PAIN.

Mario Giacomelli



Nouveautés de printemps à la bibliothèque

Printemps des poètes :

Sur un petit air de printemps, la poésie a été mise à l'honneur du 2 au 15 mars dans le cadre de la manifestation nationale du « Printemps des poètes ». Comme chaque année, des petits recueils de poèmes et un affichage dans les commerces ont permis de dispenser quelques moments de douceur.

De courageuses plumes bédoines se sont laissées convaincre d'y figurer...Remercions-les !

Les grands comme les petits ont pu s'essayer à l'écriture poétique lors d'un atelier d'écriture organisé pour l'occasion, tandis que des élèves de la classe de Christophe Bernard ont ravi, par leurs excellentes lectures, les plus jeunes pendant « l'Heure de la poésie ».

Deux nouvelles animations figuraient au programme 2009 : une rencontre chaleureuse avec le poète Domingo Cuevas, et une mémorable soirée « Auberge Poétique Espagnole » le samedi 14 mars.

Info nouveauté :

Grâce à la mise en réseau des bibliothèques des villages de la CoVe, chaque lecteur inscrit peut bénéficier de nouveaux services en ligne à l'adresse suivante : <http://www.bibliocove.fr>. En plus de la consultation à distance du catalogue, il est désormais possible, muni de son numéro de carte et de son année de naissance (qui sert de mot de passe), de consulter ses prêts en cours, réserver des documents et de laisser un avis sur ses lectures. Soyez interactif avec votre bibliothèque !

Nos prochains rendez-vous du printemps :

Les plus petits retrouveront avec bonheur l'« Heure du conte » le mercredi 1er avril à 17h30, salle du conte lu.

Les réunions du club de lecture auront lieu les mercredi 18 avril, 13 mai et 10 juin à 18 h. Ces rencontres mensuelles sont ouvertes à tous et permettent aux passionnés de livres d'échanger leurs impressions de lecture.

Nous vous accueillons toute l'année, y compris pendant les congés scolaires dans des locaux agréables, climatisés, avec un choix de près de 6000 documents pour tous les âges et tous les goûts ! De plus, l'inscription et le prêt sont **gratuits pour tous les Bédoines**.

Les vacanciers sont toujours bienvenus : un simple chèque de caution de 16 € par personne, restitué au moment du départ, permet d'emprunter jusqu'à 6 documents pour trois semaines.

Horaires d'ouverture de la bibliothèque

Mardi 15h/18h

Mercredi 10h/12h - 15h/18h

Judi et Vendredi 16 h/18 h

Samedi 10 h/12 h

Tél : 04.90.65.69.72 - Courriel : bibliotheque@bedoin.fr

Muriel BIEOU et Angélique BELLON

Maison des Jeunes et de la Culture (M.J.C.)

ET SI LE SAMEDI MATIN ON ALLAIT A LA LUDOTHEQUE ?

La MJC met à votre disposition depuis début 2009 une ludothèque.

Cet espace d'animation ludique et de prêt de jeux et de jouets, vous accueille chaque samedi matin de 10 h à 12 h dans la salle du Conte lu au Centre Culturel de Bédoin.

Une gamme de jeux très variés, des animatrices pour vous guider, un lieu de rencontre et de convivialité entre familles.

Venez profiter de cette nouvelle activité que nous mettons à votre disposition !

L'ATELIER D'ECRITURE

Après l'écriture, l'apéro-lecture !...Les participants et les nombreux amis de l'atelier se sont retrouvés au Centre Culturel, le 6 février, pour une lecture publique d'une sélection de textes.

Le thème en était la vie d'un village imaginaire de la France profonde, Saint-Poulissen-les-Maguettes, ses vieilles légendes, son concours agricole, les souvenirs émouvants ou drôles des anciens. Un bon moment de convivialité !

L'atelier d'écriture, animé par Jean Louis Sauzade, se réunit le lundi après-midi, pour jouer avec les mots, inventer des histoires, cultiver la métaphore et ciseler l'aphorisme...

D'ici la fin de l'année, deux grands thèmes sont encore à explorer : « Merveilleux et science-fiction » et « Musique et Musiciens ».

Renseignements au secrétariat de la MJC.

G.R.S. A LA MAISON DE RETRAITE

Le 10 décembre 2008 les groupes G.R.S de la MJC ont fait une démonstration de leur discipline à la maison de retraite de Bédoin. Après une allocution de Chantal, les plus petites filles ont donné un échantillon de leur savoir faire. Chacun s'est émerveillé de leurs tours de force sur la boule ou avec les cerceaux. Puis la gymnastique au sol a été présentée par tous les groupes soutenus par les applaudissements chaleureux et les acclamations du public. Ce fut un après-midi réussi.

Merci à Chantal et aux athlètes pour leur engagement.



RECHERCHE BENEVOLES POUR AIDER LES DEMANDEURS D'EMPLOI

Le centre Informatique ERIC (Espace Régional Internet Citoyen) reçoit les demandeurs d'emploi qui recherchent des offres en utilisant des équipements informatiques.

Mais l'informatique ne fait pas tout, savoir bien faire un CV, une lettre de motivation, choisir les secteurs les plus porteurs etc. nécessite un accompagnement.

Si vous avez fait du recrutement ou si vous avez une expérience dans ces domaines, vous pouvez consacrer deux heures par semaine pour aider des chômeurs.

Utilisez votre savoir faire pour aider les autres qui en ont bien besoin !

Faites vous connaître à Mario Giacomelli : 04.90.12.85.51

(Responsable du centre ERIC à la MJC de Bédoin)

LES DATES DES FETES DE JUIN DE LA MJC

Notez dès maintenant :

Expo poterie : semaine du 12 au 19 juin

Expo peinture : semaine du 19 au 26 juin

Samedi 20 juin : Gala de GR

Samedi 27 Juin : Gala de Danse

Appel aux clubs sportifs et aux associations

La fédération française des donneurs de sang bénévoles organise son congrès régional à Bédoin les 8 - 9 - 10 mai 2009 aux Florans.

La flamme des donneurs bénévoles arrivera en Mairie de Bédoin le vendredi 8 mai 2009 en soirée.

La flamme repartira de la Mairie le lendemain, samedi 9 mai à 11h45 à destination des Florans après un petit circuit à l'intérieur de notre beau village.

Nous demandons à tous les clubs sportifs de Bédoin de se joindre à nous avec les associations le 9 mai 2009 à 11h15 pour porter la flamme tout au long du parcours pour rejoindre les membres de la fédération aux Florans vers 12h.

Les prochaines collectes de sang à l'Oustau d'Anaïs auront lieu les mardis 21 avril, 30 juin, 1er septembre et 10 novembre 2009 de 15h30 à 19h30.

Guy MARY

La Boule du Ventoux

Programme bouliste :

• EN AVRIL

samedi 4 - Pétanque mêlée à 15h

samedi 11 - Pétanque montée - 2 joueurs à 15h

samedi 18 - Eliminatoire Pétanque départemental - aucun concours

samedi 25 - Pétanque montée - 3 joueurs à 15h

les dimanches 5 - 12 - 19 - 26 - Pétanque mêlée à 15h

• EN MAI

samedi 2 - Pétanque montée - 2 joueurs à 15h

samedi 9 - 16 - 30 - Pétanque mêlée - à 15h

samedi 23 - Pétanque montée 3 joueurs - à 15h

les dimanches 3 - 17 - 24 - 31 - Pétanque mêlée à 15h
dimanche 10 - « Challenge Boule du Ventoux » - Pétanque montée 3 joueurs à 15h

• EN JUIN

les vendredis 5 - 12 - 19 - 26 - Pétanque montée 2 joueurs - à 21h

les dimanches 7- 14 - 21 - 28 - Pétanque mêlée - à 15h

• EN JUILLET

vendredi 3 - Pétanque montée 2 joueurs - à 21h

dimanche 5 - Pétanque mêlée - à 15h

Ecurie des 7 virages

Le 10 janvier 2009 l'écurie des sept virages a offert son traditionnel gâteau des Rois et a souhaité une excellente année 2009 à ses adhérents et à leur famille.

A l'occasion du passage du « Monte-Carlo historique », nous avons accueilli à Ste Colombe les 180 équipages de Barcelone et de Turin.

Le 8 février le club a tenu son assemblée générale autour d'une table au restaurant « La Colombe ». Cette réunion s'est clôturée par la distribution de blousons à l'effigie de l'écurie.

En mars les 20, 21 et 22, nous avons participé au salon « motor festival ».

Voici nos projets pour 2009 :

en avril – sortie dans la Drôme

en mai – sortie à Bandol

le 5 juillet – rassemblement des coupés cabriolets

le 25 juillet – une buvette dans le Ventoux accueillera le passage du Tour de France

le 6 septembre – la 19ème randonnée et son Gymkhana.

Le C.A.T.M. Bédoin - Flassan

Après son assemblée générale le 24 janvier 2009, l'association C.A.T.M. de Bédoin, Flassan a élu son bureau : présidents d'honneur, messieurs Luc Reynard et Roger Estéoule ; président, Robert Combe ; vice-présidents, messieurs Jean Audibert, Paul Marcellin, représentant de Flassan, Emile Pons ; trésorier, Luc Batard.

Les nouveaux résidents des communes de Bédoin et Flassan, anciens des contingents en Afrique du Nord, au moment des opérations militaires, peuvent adhérer à la section de Bédoin

– Flassan. Ils y seront cordialement accueillis.

Celle-ci est à leur disposition pour la défense de leurs intérêts. Il peut s'agir de l'attribution du Titre de Reconnaissance de la Nation, de la constitution de leur dossier d'ancien combattant, du dossier retraite mutualiste, de l'attribution de la médaille commémorative des opérations en Afrique du Nord, du droit des veuves etc...

Les personnes intéressées peuvent s'adresser à Robert Combe au 04.90.65.64.80

Le tennis club

Monique Bernard a remporté haut la main avec l'équipe de Provence, face à l'équipe Côte d'Azur le championnat de France interrégional. Un trophée de plus à ajouter à son beau palmarès. Notre chère présidente vient de recevoir également la médaille de bronze du sport pour l'ensemble de son investissement dans le club et dans le

milieu du tennis en général.

Par ailleurs, lors du Championnat départemental par équipe division 2, l'équipe masculine du TC Bédoin (Gilles et Cédric Bachelard, Ludovic Favre, Ludovic Trappier, Patrick Bocceda et Bernard Artilland) a fini première de sa poule et devrait donc monter en première division la saison prochaine.

Danse écossaise

Un groupe de danse écossaise s'est créé à Bédoin à l'initiative de l'Association « OPERA ATELIERS 84 » (chez Madame V. Grange à La Grange de Piquet, quartier Van ouest). Il accueille les débutants pour leur apprendre les pas de base nécessaires pour les initier aux différentes danses folkloriques écossaises, anciennes ou récentes. Cours les jeudis de 18h à 19h30
Renseignements : Erika Ritzau 04.90.61.89.21

L'association du vieux village

L'association du Vieux Village organise un vide-grenier le dimanche 24 mai dans la Grand Rue (et redescendant vers l'avenue Barral des Baux). Contact : 04.90.12.87.63 ou bedoinvieuxvillage@neuf.fr

Information communiquée par l'Association Culturelle des Juifs du Pape (A.C.J.P.)

Avec le soutien des municipalités de Pernes les Fontaines, Aix en Provence et l'Isle sur la Sorgue, de la région PACA et du département de Vaucluse, l'A.C.J.P. organise les 31 mai et 1er juin 2009 à Pernes les Fontaines (Centre Culturel Les Augustins) les 2^{ème} Rencontres Judéo-Comtadines.

Conférences autour de l'histoire des Juifs comtadins et de leur langage (shuadit).

Exposition et spectacle sur la juiverie de Pernes.

Visite du miqwé (bain rituel) de Pernes (sur réservation).

Renseignements à l'Office de Tourisme de Pernes 04.90.61.31.04

Etat Civil

NAISSANCES :

William D'ESTE.....né le 04.12.08
Elio GALLO.....né le 21.12.08
Minyar REBAL.....né le 26.12.08
Benjamin CHARLOT.....né le 28.12.08
Hugo MATHIEU-DUTELné le 04.01.09
Stella LOCHON-ROGIERnée le 05.01.09
Rémi CALAMEL.....né le 27.02.09
Lisa BRUN.....née le 04.03.09
Issouf ABARDAC.....né le 10.03.09
Maïa JEORGEnée le 18.03.09

MARIAGES :

Philippe DURAND et Nathalie GANCEle 24.12.08
John ELLIS et Aurélie BABLONle 20.01.09

DECES :

Christophe TIERTANT (43 ans).....le 12.12.08
Angèle COSTERG veuve PERRET (88 ans)le 25.01.09
Claude ROLLAND (71 ans)le 27.01.09
Andrée FORESTIER épse PELLEGRINI (79 ans)...le 13.02.09
René FAURE (90 ans).....le 06.03.09
Régis ALONZO (48 ans).....le 30.03.09

Calendrier des gardes des médecins

BÉDOIN / VILLES-SUR-AUZON / MORMOIRON

Du samedi 8h00 au dimanche 20h00

4-5 avril.....Dr DIETERLEN04.90.65.92.12
11 – 12 -13 avril.....Dr NADRA04.90.61.88.96
18 – 19 avrilDr GAUDET04.90.65.64.96
25 – 26 avrilDr LUNADIER04.90.61.80.27
1-2-3 maiDr BARNICAUD04.90.12.81.09
8-9-10 maiDr NADRA04.90.61.88.96
16-17 maiDr GAUDET04.90.65.64.96
21-22 mai.....Dr LUNADIER04.90.61.80.27
23-24 mai.....Dr BARNICAUD04.90.12.81.09
30-31 mai -1er juinDr BARNICAUD04.90.12.81.09
6 – 7 juin.....Dr GAUDET04.90.65.64.96
13- 14 juinDr DIETERLEN04.90.65.92.12
20 – 21 juin.....Dr NADRA04.90.61.88.96
27 – 28 juin.....Dr LUNADIER04.90.61.80.27
4 – 5 juillet.....Dr BARNICAUD04.90.12.81.09

SAMU 15 – POMPIERS 18 - GENDARMERIE 17

ou numéro européen 112

Dimanches et jours fériés :

- URGENCE DENTAIRE Téléphone : 04.90.31.43.43
- PHARMACIE DE GARDE Téléphone : 3237

Les festivités à venir

Le 5 avril - Conférence « Patrimoine Industriel du Comtat » à 16h au Centre Culturel

les 10 et 24 avril - Cinéma

le 9 mai - Foire artisanale place de la République

le 15 mai - Cinéma

le 17 mai - 3ème Journée de la Forêt à Perrache

le 23 mai - Théâtre de boulevard Compagnie Synfoline

le 24 mai - vide-grenier dans le village (Grand'Rue)

le 29 mai - Cinéma

le 30 mai - Spectacle de fin d'année en Forme à Bédoin

du 1er au 6 juin - Festival « Imagine »

festival international de cinéma de jeunesse

du 5 juin au 7 juin - La Ronde du Ventoux – automobiles anciennes

le 11 juin - Etape du Critérium du Dauphiné

le 12 juin - Cinéma

le 13 juin - « La Récampado » Préparation du feu de la St Jean

le 19 juin - Apéro-lecture de l'atelier d'écriture

le 20 juin - MJC - Spectacle de GRS

les 20 et 21 juin - « La Sporta » - vélo

le 23 juin - Feu de la St Jean au sommet du Ventoux

le 26 juin - Cinéma

le 27 juin - MJC - Spectacle de danse

les 3 et 4 juillet - Festival Crillon Z Ensemble – festival de musiques du monde au stade municipal en soirée – vendredi « bars en fête » samedi : festival des Pitchouns : ateliers cirque, structures gonflables, skate park

le 4 juillet - Foire artisanale sur la place de la République

le 5 juillet - Rassemblement de coupés cabriolets - Ecurie des 7 virages

le 11 juillet - Concert « duo de guitares de Lyon » classique - musiques espagnoles, sud américaines et françaises – chapelle du Moustier